

HISTOIRE DES ARTS

Comment se déroule l'oral d'histoire des arts du brevet blanc:

. L'épreuve se déroulera **vendredi 15 avril 2015**. Chaque élève recevra une convocation personnelle avec horaire. Chaque élève aura un binôme qui assistera à son oral et à l'oral duquel il assistera.

. Choisis 2 œuvres parmi celles que vous avez étudiées en cours. **A rendre pour lundi 04 avril.**

. Mets la liste des objets d'étude complétée et les deux fiches des œuvres choisies au début de ton porte-vue Histoire des Arts.

Le jury choisira parmi les 2 œuvres celle sur laquelle tu seras interrogé(e).

. Tu auras **15 minutes de préparation** avant de passer l'oral. L'oral est composé de **5 minutes de présentation** par l'élève et **10 minutes d'entretien** avec le jury.

Comment présenter son œuvre ? Voici un plan succinct, à adapter à chaque œuvre

- 1) **Présente l'œuvre** (Quel est son auteur, son titre, sa date de création ? Quelle est la nature de l'œuvre?).
- 2) **Présente la problématique** (c'est-à-dire la question à laquelle tu vas répondre grâce à ton oral).
- 3) **Décris puis analyse l'œuvre.**
- 4) **Conclus.**
- 5) **Donne ton avis** (Que penses-tu de l'œuvre? A quelle œuvre est-ce que tu peux la comparer -similitude ou opposition ?).

Comment serais-je évalué ? Voici la grille d'évaluation.

EXPOSE ORAL (5 minutes)	/12 points	Points	Insuf.	Moyen	A.B.	Bien	T.B.
Je présente l'œuvre de façon précise.		1					
Je décris l'œuvre.		3					
Je propose un commentaire construit, critique et argumenté. (Analyse).		3					
Je mobilise des connaissances, je situe l'œuvre dans son contexte, je fais des liens		3					
J'utilise un vocabulaire précis que je peux expliquer.		2					

ENTRETIEN (10 minutes)	/8 points	Points	Insuf.	Moyen	A.B.	Bien	T.B.
Je réfléchis en temps réel et je réponds aux questions.		3					
J'établis des liens avec d'autres œuvres.		2					
Je donne mon avis personnel, je me montre critique.		2					
J'adopte une attitude et un niveau de langage appropriés.		1					

TOTAL : /20 points

→ Retrouvez toutes les fiches sur le site du collège (<http://college-2canons.ac-reunion.fr>) et à l'administration.